



Association des  
centres jeunesse  
du Québec

**STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE  
2005-2008**

**RÉACTIONS ET COMMENTAIRES DE  
L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**

**Juin 2005**

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX .....	4
ORIENTATION 2 : AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES .....	5
CHOIX STRATÉGIQUE : MIEUX SOUTENIR LES JEUNES ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS À S'INSÉRER DANS LA SOCIÉTÉ .....	5
CHOIX STRATÉGIQUE : MIEUX LUTTER CONTRE LE SUICIDE .....	6
ORIENTATION 3 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES .....	8
CHOIX STRATÉGIQUE : MIEUX PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE .....	8
ORIENTATION 4 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES.....	9
CHOIX STRATÉGIQUE : MIEUX SOUTENIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES QUI ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL .....	9
CONCLUSION .....	10

## INTRODUCTION

Invitée à réagir à la stratégie gouvernementale d'action jeunesse en voie d'élaboration, l'ACJQ constate d'abord que cette stratégie accorde, et avec raison, une bonne place aux jeunes en difficulté. Ces jeunes seront à leur tour parents et le risque qu'ils reproduisent avec leurs propres enfants le cycle de misères et de tragédies qu'ils ont eux-mêmes traversées est à présent bien documenté : 25 % des parents des enfants de 6 à 11 ans à qui viennent en aide les centres jeunesse ont eux-mêmes été placés en milieu substitut au moins une fois dans leur vie, 48 % ont été, durant leur enfance, victimes de négligence et de mauvais traitements, notamment d'abus sexuels dans 36 % des cas<sup>1</sup>. Les parents des enfants des autres tranches d'âge partagent des caractéristiques semblables, mais dans des proportions légèrement différentes. Ainsi, aider de façon intense ces jeunes, c'est également, et de façon tout aussi importante, intervenir en prévention pour la génération future.

Le projet de Stratégie d'action jeunesse s'articule autour de cinq grandes orientations. Nos commentaires porteront spécifiquement sur trois d'entre elles soit « Améliorer la santé et le bien-être des jeunes », « Favoriser la réussite éducative des jeunes » et « Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ». Mais au préalable, nous émettrons certains commentaires généraux que la stratégie suscite au sein de notre réseau des centres jeunesse.

---

<sup>1</sup> Pauzé et al., octobre 2004

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'objectif premier poursuivi par la stratégie d'action jeunesse du gouvernement est de « voir à ce que chaque jeune du Québec, à toutes les étapes de son cheminement vers la vie adulte - de la prime enfance à la fin de ses études, de l'entrée sur le marché du travail à la fondation d'une famille - trouve la sécurité, les défis et le soutien nécessaires à son plein épanouissement. » Il s'agit là d'un objectif fondamental.

Trouver la sécurité d'abord ! En effet, pour pouvoir se développer normalement et être en mesure de relever les défis de la vie, les jeunes doivent évoluer dans un environnement où ils se sentent aimés, supportés, en sécurité. Or, certains jeunes partent perdants dans la vie ; loin de les soutenir, le milieu familial au sein duquel ils grandissent les agresse, les maltraite, abuse d'eux. Sans une aide professionnelle intense, leurs chances de cheminer vers une vie adulte épanouie sont très minces. La Stratégie d'action jeunesse que s'apprête à retenir le gouvernement vise aussi ces jeunes. Le document est d'ailleurs clair à ce sujet : « Dans l'ombre de ces jeunes pleins d'entrain... se trouvent encore des jeunes en difficulté. Nous devons nous préoccuper de leur situation et agir en conséquence ».

Pour agir en conséquence, le gouvernement doit, en tout premier lieu, appuyer le travail des professionnels à qui il confie le mandat explicite d'assurer la sécurité et la reprise du développement de ces jeunes en grande difficulté. Depuis quelques années déjà, le réseau des centres jeunesse du Québec a tenté, avec des niveaux de succès variables, il faut bien le reconnaître, d'attirer l'attention des autorités ministérielles sur certaines zones de son champ d'activité qui nécessitent un investissement substantiel :

- ✚ accroître l'intensité des mesures d'aide auprès des jeunes en besoin et de leur famille (maximum un intervenant psychosocial pour 16 enfants) ;
- ✚ développer des services de pointe pour les jeunes aux prises avec des troubles de santé mentale à l'intérieur même des centres jeunesse ;
- ✚ mieux soutenir la réadaptation en intensifiant l'encadrement des équipes d'éducateurs en milieu résidentiel ;
- ✚ assurer la pérennité et la généralisation du Projet Qualification des Jeunes à tous les centres jeunesse du Québec tel que préconisé dans le Plan d'action pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ces cibles de développement considérées prioritaires s'inscrivent toutes directement dans le cadre de l'une ou de plusieurs des cinq orientations retenues dans la Stratégie d'action du gouvernement. Avant même de planifier le développement de nouvelles initiatives visant à soutenir le développement des jeunes du Québec, il faudrait, en toute logique, renforcer les secteurs en difficulté déjà existants. Car après tout, avec les jeunes en grande difficulté, quels que soient les choix stratégiques retenus par le gouvernement, aucun n'atteindra sa cible si le mandat confié aux centres jeunesse n'est pas correctement rempli faute de moyens.

## ORIENTATION 2 : AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES

### CHOIX STRATÉGIQUE : MIEUX SOUTENIR LES JEUNES ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS À S'INSÉRER DANS LA SOCIÉTÉ

Le rôle de soutenir les jeunes dont la sécurité et le développement sont compromis et qui éprouvent en conséquence de très grandes difficultés à s'insérer dans la société se situe au cœur même de la mission des centres jeunesse. Ils s'acquittent de ce rôle en accompagnant ces jeunes dans le cadre d'interventions psychosociales et de réadaptation ainsi que dans le secteur de l'adoption. Plus les difficultés éprouvées par les jeunes que l'on veut aider sont grandes, plus l'accompagnement qui leur est offert doit être intense.

Au cours des dernières années, l'ACJQ a réalisé un exercice très rigoureux d'analyse du travail professionnel à effectuer auprès des jeunes et des familles à qui le réseau des centres jeunesse vient en aide. Considérant le portrait clinique de ces jeunes, la nature et la complexité des difficultés qu'ils vivent, l'importance des retards de développement accumulés par les enfants, la sévérité des conditions adverses qui confrontent leur milieu familial, cette analyse nous a amenés à conclure que pour pouvoir offrir à ces jeunes le niveau d'intensité d'accompagnement que leur condition requière, les charges de cas des intervenants à l'application des mesures devaient être égales à 16 jeunes par intervenant. Des experts indépendants ont confirmé ce ratio. À maintes occasions déjà, le présent gouvernement s'est engagé à bonifier la situation budgétaire des centres jeunesse de façon à leur permettre de rencontrer cette norme. À ce jour toutefois, peu a été fait en ce sens.

Il nous apparaît que, pour « mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société », il faut, en tout premier lieu, que l'on permette aux intervenants de leur offrir l'intensité d'accompagnement requis. Dans le cas plus précis des jeunes suivis par les intervenants sociaux en protection de la jeunesse, le ratio jeunes suivis / professionnel doit être de 1/16. Il est actuellement de 1 pour 23.

Au cours des 10 dernières années, le réseau de la santé et des services sociaux a dû faire face à de sévères compressions budgétaires. Afin d'éviter de couper dans les services offerts aux jeunes et à leur famille, les centres jeunesse, comme de nombreux autres établissements, ont alors fait le choix de réduire la taille de leurs équipes d'encadrement. Ces réductions ont été particulièrement sévères dans les internats. La réduction d'intensité d'encadrement des intervenants qui en est résultée aura finalement eu, par effet domino, un impact sur la rigueur et l'intensité de l'intervention auprès des jeunes pris en charge. Les taux actuels d'encadrement des équipes d'intervenants sont actuellement bien en deçà des standards reconnus. Un coup de barre doit être donné. Nous croyons que l'amélioration du soutien offert aux jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société passe notamment par un accroissement du soutien professionnel auprès des intervenants.

#### *En bref :*

- *Nous recommandons d'accroître l'intensité d'aide auprès des jeunes en besoin de protection et des familles.*
- *Nous recommandons d'accroître le soutien professionnel auprès des intervenants de réadaptation en centre jeunesse.*

## CHOIX STRATÉGIQUE : MIEUX LUTTER CONTRE LE SUICIDE

Rappelons qu'en 1999 - 2000, un comité intersectoriel composé de représentants du Collège des médecins du Québec, de l'AHQ, de l'ACCQ et de l'ACJQ a développé un protocole provincial d'intervention en situation de problématique suicidaire à l'intention du réseau des centres jeunesse du Québec. Cinq ans après son adoption et en dépit des efforts considérables déployés pour y parvenir, ce protocole n'est toujours pas mis en application dans près de la moitié des centres jeunesse. C'est que son implantation suppose la mise en place de trois niveaux hiérarchiques d'intervention mettant à contribution, au deuxième niveau, des médecins omnipraticiens et, au troisième niveau, des psychiatres et pédopsychiatres que ces centres jeunesse n'arrivent toujours pas à recruter. Sachant que 34 % de tous les jeunes décédés par suicide au Québec entre 1995 et 2000 étaient ou avaient été clients des centres jeunesse, la *Stratégie d'action jeunesse* du gouvernement devrait retenir comme cible que le *Protocole provincial d'intervention en situation de problématique suicidaire dans les centres jeunesse* soit implanté et pleinement opérationnel dans tous les centres jeunesse du Québec d'ici 2007, et que soit adoptée, à cette fin, toute mesure susceptible de faciliter le recrutement des ressources médicales nécessaires à son fonctionnement.

À propos des moyens à mettre en œuvre afin de « favoriser le renforcement des facteurs de protection face au suicide », nous tenons à signaler que, dans la mesure où toutes les difficultés et problèmes que connaissent les jeunes référés aux centres jeunesse constituent des facteurs bien documentés de risque suicidaire, l'ensemble des activités des centres jeunesse doit être considéré comme une vaste entreprise centrée sur cet objectif stratégique. Et, toute mesure adoptée ayant pour effet d'accroître l'intensité de l'intervention auprès des jeunes que les intervenants prennent en charge, contribue certainement directement à « mieux lutter contre le suicide ».

Ceci étant dit, considérant que la très grande majorité des crises suicidaires sont directement ou indirectement associées à la présence de troubles mentaux, il faut, si l'on veut mieux lutter contre le suicide, revoir l'organisation des services de santé mentale en centre jeunesse. À cet égard, l'ACJQ a fortement insisté pour qu'une section spécifique soit consacrée à la clientèle jeunesse dans le *Plan d'action en santé mentale 2005-2008* en voie d'adoption. Il faut se rappeler, en effet, que depuis 1995, pas moins de cinq rapports et bilans provinciaux d'importance<sup>2</sup> ont souligné la pauvreté des services offerts aux 0-17 ans et réclamé que cette situation soit corrigée, ce qui n'a toujours pas été fait. À preuve, « Alors que les enfants et les jeunes représentent près de 18 % de la population du Québec, leur part du budget en santé mentale ne représente qu'environ 3 % de l'ensemble des fonds investis dans les divers programmes de santé mentale (soit environ 35 millions sur 1,2 milliard) »<sup>3</sup>. En ce qui concerne plus spécifiquement l'organisation des services de santé mentale dans les centres jeunesse, le modèle d'organisation des services à mettre en place devrait s'arrimer à la structure de services déjà mise en place pour répondre à la problématique du suicide. Il suffirait pour cela d'ajouter ce mandat - d'ailleurs très connexe, on l'a dit, à celui qu'on leur a déjà confié - aux équipes-soutien du deuxième niveau d'intervention mises en place dans le cadre de l'implantation du protocole sur le suicide, et d'augmenter la taille de ces équipes en considération de la responsabilité ajoutée. Un complément de formation devrait évidemment être donné à l'ensemble des intervenants des premier et deuxième niveaux d'intervention.

---

<sup>2</sup> Rapport du Comité aviseur sur la santé mentale des jeunes et des enfants (1995); Bilan d'implantation de la politique de la santé mentale (MSSS, 1997); Défis de la reconfiguration des services de santé mentale (MSSS, 1997); Plan d'action pour la transformation des services de santé mentale (MSSS, 1998); Forum sur la santé mentale (septembre 2000).

<sup>3</sup> « De la complicité à la responsabilité », Rapport du Comité sur le continuum de services spécialisés destinés aux enfants, aux jeunes et à leur famille, 30 avril 2004, p. 24.

*En bref : nous recommandons le déploiement du « Protocole provincial d'intervention en situation de problématique suicidaire dans les centres jeunesse dans tous les centres jeunesse du Québec ».*

- *Le déploiement des équipes multidisciplinaires dans chaque centre jeunesse ;*
- *La définition d'une programmation clinique adaptée à la clientèle et les moyens pour la réaliser ;*
- *La formation adaptée auprès du personnel.*

## ORIENTATION 3 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES

### CHOIX STRATÉGIQUE : MIEUX PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La réussite scolaire et la qualification constituent deux leviers déterminants d'insertion sociale. Les centres jeunesse sont en conséquence très préoccupés par les enfants qui éprouvent des difficultés scolaires et particulièrement par les 36 % qui décrochent. Ces enfants et ces jeunes se retrouvent souvent sous la Loi de la protection de la jeunesse. À cet égard, nous constatons que le parcours scolaire traditionnel ne convient pas à tous les jeunes pris en charge par notre réseau d'établissements. La stratégie d'apprentissage retenue ne mise pas suffisamment sur le développement de compétences à partir d'activités dans le milieu. Enfin, les jeunes dont s'occupent les centres jeunesse présentent un niveau de détresse sociale à ce point important que la réussite scolaire ne peut être possible si on n'accorde pas une importance égale aux facteurs d'ordre personnel qui provoquent cette détresse.

Pour toutes ces considérations, il faudrait que des programmes alternatifs à la scolarisation traditionnelle, qui incluent des activités favorisant l'insertion sociale, soient développés et offerts dans toutes les commissions scolaires. Au-delà de la gamme de programmes offerts, il faudrait retenir la possibilité de trajectoires de formation non linéaires supportées par une stratégie d'intervention continue et un accompagnement soutenu de l'élève en difficulté à travers les aléas de son cheminement scolaire. Pour les jeunes adultes de 16-18 ans des centres jeunesse pour lesquels le projet scolaire ne constitue plus un défi, la création de programmes conjoints de développement de l'employabilité avec le MELS, le MSSS et la Sécurité du revenu s'avère nécessaire.

Les politiques adoptées par le MSSS et le MELS (Agissons en complices, 1998 ; Services complémentaires : essentiels à la réussite, 2002 ; Une école adaptée à tous les élèves, Politique de l'adaptation scolaire, 1999 ; Deux réseaux, un objectif, 2003) s'avèrent très pertinentes et adéquates pour répondre au problème du décrochage scolaire. Toutefois, elles atterrissent difficilement sur le terrain, souvent en silo, sans coordination des partenaires, et elles perdent leur efficacité. La mise en œuvre des orientations et des mécanismes de coordination prévus aux ententes MSSS-MEQ (2003) est essentielle. Mais au-delà de l'engagement des acteurs impliqués et de leur compétence à mieux se coordonner, les ressources de première ligne des CSSS et du réseau de la toxicomanie doivent retourner dans les écoles, et des services complémentaires supportant le travail des enseignants auprès des jeunes nécessitant un parcours individualisé doivent être assurés. De plus, les enseignants doivent être formés adéquatement pour pouvoir composer avec les jeunes éprouvant des difficultés d'adaptation et assurer la gestion des groupes présentant des troubles de comportement.

***En bref : nous recommandons de s'attaquer au problème de décrochage scolaire et notamment d'assurer le soutien des adolescents en centre jeunesse.***

## **ORIENTATION 4 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES**

### **CHOIX STRATÉGIQUE : MIEUX SOUTENIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES QUI ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

Afin de s'attaquer au problème maintes fois dénoncé de la rupture de services brutale à laquelle doivent faire face les jeunes en centre jeunesse lorsqu'ils atteignent 18 ans, le réseau des centres jeunesse du Québec a lancé, il y a quatre ans, un projet expérimental dans quatre régions du Québec. Le « Projet Qualification des Jeunes » (PQJ) vise à préparer les plus démunis des jeunes qu'ils accueillent à effectuer un passage réussi à la vie autonome et à soutenir leur insertion professionnelle. Les premiers résultats d'évaluation obtenus sont très positifs : le projet fonctionne ; la très grande majorité des jeunes qui y sont inscrits réalisent les objectifs personnels qu'ils se fixent. Le PQJ doit son succès au fait qu'il permet un accompagnement intensif des jeunes pendant trois ans, du début de la seizième année jusqu'au début de la dix-neuvième année. Le programme permet d'éviter la dépendance sociale, la criminalité, etc.

La ministre Delisle a assuré le financement non récurrent nécessaire à la continuité du projet dans quatre régions pilotes jusqu'au 31 mars 2006. Après cette date, rien n'est certain. Le gouvernement doit prendre l'engagement d'accorder le financement requis pour assurer la pérennité de ce programme et sa généralisation à tous les centres jeunesse du Québec. Il devrait en outre s'engager à financer la recherche permettant de suivre la trajectoire des jeunes inscrits au PQJ jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 25 ans. Rappelons que l'actualisation de ce projet à l'ensemble des régions du Québec est recommandée dans le Plan d'action pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le projet d'Offre de service du programme « Jeunes en difficulté » défini par le MSSS recommande aussi l'instauration d'un tel programme dans chaque centre jeunesse.

*En bref : nous recommandons d'étendre à chaque centre jeunesse le Projet de Qualification des Jeunes.*

## CONCLUSION

Une Stratégie d'action jeunesse efficace pour le Québec doit absolument assurer le soutien le plus absolu aux plus démunis, aux plus vulnérables et aux plus souffrants de notre société.

Évidemment, la prévention misant entre autres sur les déterminants les plus fondamentaux, particulièrement celui de la pauvreté, est de mise. Toutefois, nous tenons à nouveau à rappeler que les jeunes en très grande difficulté à qui viennent en aide les centres jeunesse seront demain à leur tour parents, et que le risque de transmission intergénérationnelle des problèmes qu'ils connaissent est réel et à présent bien documenté. Intervenir intensément auprès de ces jeunes et de leur famille, c'est aussi intervenir en amont des problèmes de la prochaine génération.